

# Lettre aux agents du 30 janvier 2024

## PARIS 2024

# par le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer

Suite à notre courrier en date du 24 janvier 2024, ce jour, vous avez été tous destinataires de la réponse de M. le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Comme notre syndicat le revendiquait, l'organisation des congés d'été 2024 sur la période du **24 juillet au 11 août** s'effectuera sur le terrain, au plus près des services. En priorité, les effectifs d'encadrement devront être dimensionnés durant cette période.

Comme FO le souhaitait, une attention particulière sera portée sur les situations personnelles (maternité, famille monoparentale, proches aidants, etc)

### Concernant la prime !!

Les collègues qui auront restreint leurs congés pour être présents sur cette période du 24 juillet au 11 août, ou ceux qui participeront à la préparation des JOP 2024, percevront une prime de **1000€**. Pour les départements accueillant des épreuves olympiques, cet engagement de nos collègues pourra être récompensé jusqu'à **1600€** (et non 1900€ comme les policiers).

Notre syndicat a pris note des décisions de la part de M. le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer. Toutefois, nous restons attentifs au dialogue social local, qui doit être mené très rapidement en CSA local afin que nos collègues et particulièrement les collègues d'encadrement puissent s'organiser.

Concernant le montant et l'attribution de la prime, notre syndicat reviendra sur le sujet lors du prochain CSAM du 8 février prochain.



### Mesures d'action sociale :

- Offre de garde enfant par les crèches – centres aérés municipaux et les partenaires du MI (fondation Jean Moulin) ;
- Doublement du CESU garde d'enfants (moins de 12 ans) 200€ par enfant et 350€ par enfant (famille monoparentale);
- Doublement des Budgets des CLAS ( 16 à 32€ par agent) pour assurer un complément d'action de proximité.

Rejoignez-nous

